

JE FAIS UN DON

MON DON

Je souhaite soutenir la Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE en faisant un don de :

- 50 € 100 € 250 € 500 €
Autre montant :€

Informations sur les déductions fiscales en page 2.

Je donne libre choix de l'affectation de ce don à la Fondation

ou

Je choisis d'affecter mon don à :

La recherche

(Je soutiens les activités de recherche : centres de recherche thématique, projets d'échanges internationaux...)

L'enseignement

(Je soutiens les projets de l'école : bourses d'excellence, bourses Jean-Jacques Laffont, bourses de mobilité, programme d'innovation pédagogique...)

L'infrastructure et l'équipement du Campus

(Je contribue à l'équipement du nouveau bâtiment, et notamment des laboratoires de recherche ...)

Je ne souhaite pas que mon nom figure dans la liste des donateurs publiée dans le rapport annuel de la Fondation ou dans tout autre document de communication.

Je souhaite recevoir des informations sur :

- Les donations et legs
 Les dons réguliers

Je souhaite recevoir des nouvelles de TSE (ex : abonnement TSE Mag).

Je suis un ancien élève et je ne souhaite pas que la Fondation communique mes coordonnées au TSE Alumni Network.

MES COORDONNEES*

Je suis : Un particulier Une entreprise

Entreprise :

N°SIRET :

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....
.....

CP : Ville :

Pays :

Email :

Tél :

Je donne en tant que :

- Diplômé Ami de TSE Autre
 Étudiant Parents d'élève

Promo (si diplômé) :

Nom, prénom et promo de l'étudiant (si parents d'élève) :

MON PAIEMENT

Je fais un don en ligne :

www.tse-fr.eu/fr/campagne

Par chèque libellé à l'ordre de « Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE », à envoyer accompagné de ce bulletin à :

Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE
Service Relations donateurs
1 Esplanade de l'Université
31000 Toulouse - France

Par virement bancaire ([nous contacter](#))

La Fondation vous fera parvenir un reçu fiscal dès réception de votre don.

Joindre un message à mon don (*n'hésitez pas à nous indiquer ici si vous souhaitez affecter votre don spécifiquement à l'IAST ou à un autre projet*) :

.....
.....
.....

* Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer sur simple demande écrite à la Fondation.

AVANTAGES FISCAUX

La Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE est une fondation de coopération scientifique qui poursuit une mission d'intérêt général à but non lucratif. A ce titre, les dons effectués en sa faveur sont éligibles aux réductions d'impôts.

EN FRANCE

Vous êtes un particulier :

Impôt sur le revenu (IR)

66% de votre don est déductible du montant de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si le montant dépasse cette limite, vous pouvez reporter l'excédent sur les 5 années suivantes.

› En 2019, les avantages fiscaux sont maintenus dans le cadre du passage au prélèvement à la source.

Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Si vous êtes imposable au titre de l'IFI, 75% de votre don à la Fondation est immédiatement déductible de votre IFI, dans la limite de 50 000€.

Vous êtes une société :

Impôt sur les sociétés (IS)

Votre don est déductible à hauteur de 60% du montant du don, dans la limite de 10 000€ ou de 0.5% du chiffre d'affaires annuel (HT) lorsque ce dernier est plus élevé. Si le montant du don excède ce plafond, vous pouvez reporter l'avantage fiscal sur les 5 exercices suivant celui du don.

Pour les dons effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020 :

Votre don est déductible à hauteur de 60% du montant du don lorsque les dons annuels effectués n'excèdent pas 2 000 000€. Le pourcentage passe à 40% pour la fraction de don au-delà.

Votre entreprise pourra bénéficier de ces avantages quel que soit son chiffre d'affaires (HT) jusqu'à 20 000 € de dons, et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT, au-delà de 20 000 € de dons. Un report est toujours possible sur les 5 exercices suivants.

| Don | Coût net après réduction IR (66%) | Coût net après réduction IFI (75%) | Coût net après réduction IS (60%) | Coût net après réduction IS (40%) |
|--------|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 50 € | 17 € | 12.50€ | 20€ | 30€ |
| 100 € | 34 € | 25 € | 40 € | 60€ |
| 500 € | 170 € | 125 € | 200 € | 300€ |
| 1500 € | 510 € | 375 € | 600 € | 900€ |

RESIDENTS EUROPEENS



Depuis octobre 2017, la Fondation Jean-Jacques Laffont est agréée par la Fondation de France pour bénéficier du dispositif mis en œuvre par le réseau **Transnational Giving Europe (TGE)**. Avec l'appui d'institutions philanthropiques réparties dans 19 pays européens, ce réseau permet de faciliter les dons transnationaux. Pour plus d'information [contactez-nous](#).

RESIDENTS AMERICAINS



American Friends of TSE, une structure accréditée 501 (c) 3 accompagne la levée de fonds de la Fondation Jean-Jacques Laffont outre-Atlantique. Pour faire un don depuis les États-Unis, consultez la page dédiée : <https://www.tse-fr.eu/aftse>

Pour plus d'informations, contactez : campaign@tse-fr.eu +33 (0) 5 67 73 27